

## INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil gratuit et confidentiel, avec ou sans rendez-vous.

+ Mail : [contact@maisondesados71.fr](mailto:contact@maisondesados71.fr)

Deux lieux d'accueil en Saône-et-Loire :

### + Mâcon :

Mardi, jeudi de 12h30 à 18h et samedi de 10h à 13h  
22, rue de l'Héritan, 71000 Mâcon  
Arrêt de bus : Héritan  
Téléphone : 03 85 20 56 80  
Fax : 03 85 20 56 81

### + Chalon-sur-Saône :

Lundi, mercredi et vendredi de 13h à 18h  
39, rempart Saint-Vincent, 71100 Chalon-sur-saône  
Arrêt de bus : Dominicaines  
Téléphone : 03 85 48 97 97  
Fax : 03 85 48 97 98



Maxime PARÉDÉ  
Attaché de presse / Conseil général de Saône-et-Loire  
Tél. : 03 85 39 76 18 / [m.parede@cg71.fr](mailto:m.parede@cg71.fr) / [www.cg71.fr](http://www.cg71.fr)



## DOSSIER DE PRESSE

### INAUGURATION DE LA MAISON DES ADOLESCENTS

Vendredi 4 novembre 2011



SED cg 71

[www.cg71.fr](http://www.cg71.fr)



L'inauguration de la maison des adolescents de Saône-et-Loire le 4 novembre 2011 marque une étape importante dans la politique en faveur de l'enfance et des familles.

L'adolescence est une période clé où les questions sont nombreuses et souvent difficiles à expliciter. L'adolescent ne peut pas toujours trouver les réponses seul et la maison des adolescents se veut un lieu d'écoute et d'accompagnement pour lui permettre d'avancer.

Depuis octobre 2011, la maison des adolescents est installée sur deux sites en Saône-et-Loire, à Mâcon et à Chalon-sur-Saône.

## UN NOUVEAU REPÈRE POUR LES JEUNES

La maison des adolescents s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux comportements et conduites à risque des adolescents.

Ce lieu d'accueil s'adresse non seulement aux jeunes entre 11 et 25 ans confrontés à des difficultés relationnelles, sociales ou psychologiques, mais aussi à leur famille. L'adolescence n'est pas un long fleuve tranquille : elle peut s'accompagner de nombreux questionnements, de mal-être, de violence, de troubles

alimentaires, de décrochages scolaires... Dans cette structure, les adolescents, mais aussi les parents préoccupés par le comportement et la santé de leurs jeunes, peuvent s'informer, être écoutés, rencontrer des professionnels de santé (travailleur social, infirmière, médecin, juriste, pédopsychiatre, pédiatre, médiateur familial, ou éducateur, etc) et bénéficier d'un accompagnement adapté, de manière confidentielle et gratuite.

## UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

La Maison des Adolescents est également un espace de coordination pour les partenaires du réseau Adobase 71, ainsi qu'un centre ressource pour les professionnels et les institutions. Cette coordination permet d'apporter une aide au suivi des situations individuelles et de rechercher la complémentarité entre les professionnels pour éviter les étapes multiples et inutiles.

Actions thématiques d'information et de prévention pour les adolescents, Café des parents,... Autant d'animations et d'interventions qui viendront à terme rythmer le quotidien de la maison des adolescents.

La maison des adolescents n'est pas un lieu de soins et ne se substitue pas à une structure médicale ou à un service hospitalier.

## LES MEMBRES DU GCSMS

Les membres fondateurs : la Sauvegarde 71, le Prado, les PEP 71, le centre hospitalier de Sevrey, l'institut de l'enfance de Châtenoy-le-Royal et le Conseil général de Saône-et-Loire.

### Les partenaires principaux :

la délégation territoriale de l'agence régionale de santé, la direction départementale de la cohésion sociale, l'association Prado de Saône-et-Loire, l'association des pupilles de l'enseignement public de Saône-et-Loire, l'association Sauvegarde 71, l'institut départemental de l'enfance et de la famille, le centre hospitalier spécialisé de Sevrey, le centre hospitalier de Mâcon, le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction départementale de l'éducation nationale, l'association Vie et liberté, la mutualité sociale agricole, la Ville de Chalon-sur-Saône.



## HISTORIQUE

- + 2006 : travail préparatoire et inscription dans le cadre des orientations du schéma départemental de l'enfance et des familles 2007-2012 et du schéma régional d'organisation sanitaire 2006-2011 de l'État.
  - + 2007 : lancement d'un appel à projet départemental : deux projets reçus, réunis en un seul.
  - + Janvier 2008: constitution du comité de pilotage.
  - + Début 2008 : groupes de travail et contributions au projet.
  - + 2008-2009 : refus d'une aide de fonctionnement par le ministère.
  - + Décembre 2009 : notification d'une aide au démarrage de 150 000 euros par le ministère.
  - + Janvier 2010 : réengagement du projet par la DDASS, le Département et les promoteurs. Le projet est reconfiguré et de nouveaux engagements sont pris.
  - + Mars-juin 2010 : acceptation par le ministère du projet reconfiguré. Attribution d'une subvention sur l'Ondam (156 000 euros).
  - + Juin-novembre 2010 : formalisation du Réseau des Adolescents, avec notamment la signature d'une Charte éthique entre partenaires.
  - + Septembre 2010 / printemps 2011 : création de la structure juridique – le groupement de coopération sociale et médico-sociale.
- + Automne 2010 à octobre 2011 : construction du dispositif (budget, moyens matériels, humains, apports de services ...).
  - + 24 Octobre 2011 : ouverture du dispositif à Mâcon et Chalon-sur-Saône.

### Objectifs d'une maison des Adolescents

- + accompagnement : accueil, écoute, évaluation, orientation des adolescents et des familles
- + principes : confidentialité, gratuité, libre adhésion, facilité d'accès, horaires adaptés
- + coordination, mise en place d'un parcours adapté et suivi
- + centre de ressources pour les professionnels et les institutions œuvrant pour les adolescents

## ADOBASE 71, UN RÉSEAU AU SERVICE DES ADOLESCENTS

En janvier 2010, les porteurs du projet ont dédié s'attacher prioritairement à la structuration d'un réseau de partenaires. Ce réseau a pour vocation de construire, de cimenter l'activité de la maison des adolescents et de la développer.

La maison des adolescents est structurée par un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), permettant la contractualisation des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, des collectivités, des services de l'État, des acteurs publics et privés. Ce groupement s'est constitué sous l'enseigne « Adobase 71 ». Il a vocation à faciliter la mutualisation par l'apport contributif de moyens, à coordonner des objectifs et des services communs aux membres et à organiser des actions de prévention avec l'aide de professionnels d'horizons divers. Son fonctionnement est assuré principalement par l'État, l'Assurance maladie et le Conseil général. Des mises à disposition de locaux et de personnels interviennent en complément.

Adobase 71 permet de préserver l'indépendance de chaque structure tout en les réunissant autour de points fondamentaux comme : la confiance, la connaissance des missions et des actions de chacune, un moyen de liaison commun et une volonté de partager des pratiques, des savoirs, des compétences, des stratégies.

### QUELQUES DONNÉES :

- + En 2002, Claire Brisset - la Défenseure des enfants - instaure le principe d'une maison des adolescents ; repris en 2004 par la Conférence de la famille et mise en place en 2005.
- + 900 000 adolescents de 11 à 21 ans rencontrent des problèmes de scolarité, de santé, de famille.
- + En 2010, 64 départements disposent d'une maison des adolescents.